

CAHIER D'ACTEUR

Concertation continue « Agir pour restaurer la nature »

Plan national de restauration de la nature, contribution de Life Terra

Organisme	Life Terra (Fondation Life Terra)
Type de contribution	Cahier d'acteur: commentaire général et positions argumentées
Contact	Sven Kallen (sven@lifeterra.eu), Vincent Jaillat (vincent@lifeterra.eu)
Date	18/08/2026

1. Présentation de Life Terra

Life Terra est une fondation paneuropéenne de restauration écologique. Depuis 2020, elle agit en France et dans 26 autres Etats Membres de L'Union Européenne en contribuant à l'objectif européen de plantation de 3 milliards d'arbres. Ses projets portent sur la plantation d'arbres et de haies, l'agroforesterie, la restauration de zones humides et la renaturation des espaces urbains, avec une attention constante portée à l'implication des parties prenantes locales: collectivités, propriétaires fonciers privés et publics, entreprises, écoles et citoyens.

En France, Life Terra concentre une part importante de son action avec des grandes municipalités telles que Toulouse et Nice, et en Île-de-France, où elle développe des projets de corridors de biodiversité, de plantation de haies, ou de forêts nourricières avec des collectivités et des propriétaires privés. Life Terra se positionne aussi progressivement dans un travail de fond avec l'Office national des forêts (ONF) sur la restauration de massifs forestiers dégradés, notamment à la suite d'incendies. Cette double présence, auprès des petites échelles locales et des grands gestionnaires publics, nourrit la présente contribution.

2. Position générale

Life Terra salue l'ouverture de cette concertation continue et l'ambition du plan national « Agir pour restaurer la nature », qui décline en droit français le Règlement européen pour la restauration de la nature. Nous partageons le constat, rappelé dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, que la restauration des écosystèmes est autant un impératif écologique qu'un investissement économique et social rentable à moyen et long terme.

Notre expérience de terrain nous conduit cependant à insister sur un point de méthode : la réussite du plan dépendra moins de la définition d'objectifs nationaux que de la capacité à mobiliser, aux côtés de l'État et des collectivités, un réseau dense d'acteurs de proximité (propriétaires privés, associations et fondations, entreprises) capables de porter concrètement les mesures sur le long terme, à l'échelle de chaque parcelle, chaque commune, chaque massif. C'est dans cet esprit que nous formulons les positions suivantes, structurées autour des thématiques du dossier de maîtrise d'ouvrage.

3. Écosystèmes urbains (article 8)

Life Terra soutient les orientations du plan visant à accroître le couvert arboré urbain et à réduire l'imperméabilisation des sols. Les vagues de chaleur et les températures records observées au printemps et à l'été 2026 en France ont rappelé, une fois de plus, la vulnérabilité des villes françaises face aux îlots de chaleur urbains, et l'urgence d'agir sur la nature en ville comme solution d'adaptation.

Sur la base de nos échanges avec des communes franciliennes engagées ou intéressées par des projets de plantation, nous formulons trois recommandations :

- Fixer aux collectivités des objectifs clairs et suivis de couverture arborée, assortis d'un accompagnement technique et financier dédié aux communes de taille moyenne et petite, qui disposent rarement de l'ingénierie nécessaire pour candidater seules aux dispositifs existants ;
- Encourager la généralisation de solutions de type forêts Miyawaki (mini-forêts) et d'alcorques vivants, qui permettent de restaurer rapidement des îlots de biodiversité dense même dans des espaces urbains contraints, ainsi que de réduire les îlots de chaleur urbains. Life Terra a réalisé un des plus grands projets de Miyawaki à ce jour en France avec la ville de Nice, ayant planté près de 15000 arbres à travers la ville en utilisant la technique Miyawaki. Ce projet a largement contribué à restaurer la biodiversité en milieu urbain, tout en réduisant drastiquement les îlots de chaleur dans une ville et un environnement extrêmement vulnérable au changement climatique ;
- Mobiliser les propriétaires privés, en particulier les jardins et espaces extérieurs privés, qui représentent une surface considérable en zone urbaine et périurbaine, via des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation, en complément de l'action publique sur les espaces communaux.

4. Écosystèmes agricoles et haies (article 11)

Le linéaire de haies, tel que les bocages, a très fortement reculé en France depuis le milieu du XXe siècle, avec des conséquences directes sur la biodiversité, la régulation de l'eau et la résilience des sols agricoles face au changement climatique. Life Terra conduit plusieurs projets de plantation de haies et d'arbres fruitiers en lien avec des exploitations agricoles et des propriétaires privés en France, notamment en Île-de-France avec la plantation d'un corridor de biodiversité dans la zone agricole de Roinville et le domaine de Châteaupers par le passé, ou encore dans le Parc naturel régional du Vexin français dans la saison à venir.

Ces expériences de terrain nous conduisent à recommander que le plan national :

- S'articule explicitement avec le nouveau régime unique de la haie et le Pacte en faveur de la haie, en veillant à ce que les objectifs de restauration du PNRN se traduisent par des moyens incitatifs concrets, et non uniquement par des obligations de compensation ;
- Simplifie l'accès des petits et moyens propriétaires agricoles aux financements de plantation, avec des procédures de candidature allégées et un accompagnement technique de proximité, sur le modèle de ce que des organisations comme Life Terra mettent déjà en œuvre localement ;

- Reconnaître le rôle des associations et fondations comme intermédiaires efficaces entre les dispositifs publics de financement et les propriétaires individuels, souvent les mieux placés pour mobiliser ces derniers à l'échelle d'un territoire.

5. Écosystèmes forestiers : restauration post-incendie et adaptation climatique (article 12)

Les forêts françaises, en particulier en zone périurbaine et méditerranéenne, sont de plus en plus exposées au risque d'incendie sous l'effet du changement climatique. Life Terra travaille sur des projets de restauration de massifs touchés par des catastrophes climatiques tels que des incendies, où la combinaison d'une forte fréquentation, d'une valeur écologique et paysagère exceptionnelle, et d'une vulnérabilité croissante au feu appelle une stratégie de restauration de long terme.

Sur cette base, nous recommandons que le plan national :

- Reconnaître explicitement la restauration post-incendie comme un axe prioritaire des écosystèmes forestiers, avec des objectifs et indicateurs dédiés, distincts de la seule prévention ;
- Favorise les partenariats entre gestionnaires publics et organisations de la société civile pour mobiliser des financements complémentaires, notamment privés et philanthropiques, en s'inspirant de mécanismes déjà éprouvés de compensation carbone appliqués à des projets de reboisement ;
- Privilégie, dans les choix d'essences, un socle d'espèces natives et diversifiées permettant de maximiser la résilience des peuplements, tout en laissant une place complémentaire à des essences non autochtones mais adaptées au climat futur, dans les contextes de risque climatique ou sanitaire élevé, sous réserve d'un suivi rigoureux de leur caractère non invasif.

6. Financement des mesures de restauration

Life Terra observe, comme le souligne le dossier de maîtrise d'ouvrage, que les bénéfices économiques de la restauration excèdent largement ses coûts. Toutefois, l'accès aux financements existants reste aujourd'hui plus difficile pour les petits porteurs de projets (communes, propriétaires privés, petites associations locales) que pour les grands blocs de gestion foncière.

Life Terra recommande donc de :

- Prévoir, dans les instruments de financement public associés au plan, des lignes ou critères d'accès spécifiquement adaptés aux petites et moyennes échelles d'intervention, avec une majoration ou une simplification proportionnée à la taille du projet ;
- Faciliter l'accès des petits porteurs de projets aux mécanismes de financement privé (mécénat d'entreprise, compensation carbone volontaire), en s'appuyant sur des structures intermédiaires (associations, fondations) capables d'agréger plusieurs petits projets pour les rendre éligibles à ces financements sans exiger des propriétaires qu'ils renoncent à la gestion individuelle de leur parcelle.

7. Gouvernance : le rôle des organisations de la société civile

Enfin, Life Terra souhaite que la mise en œuvre du plan national reconnaisse explicitement la contribution des associations et fondations engagées quotidiennement dans la restauration de la nature. Ces organisations disposent d'un réseau de partenaires publics, privés et associatifs qui leur permet de mobiliser des acteurs (collectivités, entreprises, propriétaires privés, citoyens) que les seules politiques publiques nationales ou régionales ne parviennent pas toujours à atteindre directement.

À ce titre, nous recommandons que le plan prévoit des modalités claires d'association des organisations de la société civile à sa gouvernance, à son suivi et à son évaluation, en complément de l'action des collectivités territoriales et de l'État.

8. Conclusion

Life Terra se tient à la disposition du ministère de la Transition écologique pour approfondir chacun de ces points, et pour partager le retour d'expérience de ses projets de terrain en France et dans les Etats Membres de l'Union Européenne voisins. Les risques climatiques ne s'arrêtent pas aux frontières, et un manque de coordination et d'alignements entre Etats Membres ne fera qu'aggraver les risques climatiques. Nous restons pleinement mobilisés pour contribuer à la réussite du plan national « Agir pour restaurer la nature ».